

ENTRETIEN AVEC CLAIRE GHAFARI CHABLIT



Depuis que l'Ordre a été établi en 2002, quels acquis ont pu être assurés aux infirmiers?

L'Ordre n'a pas été seulement créé pour acquérir des droits. Il vise avant tout à structurer la profession, à assurer à la société libanaise des soins infirmiers de qualité. En ce qui concerne les acquis, le fait que nous ayons réussi à créer un regroupement, sous le chapiteau d'un organisme nationalement et internationalement reconnu, est une première. Aussi, nous avons tous les jours un défi, c'est de faire accéder les infirmiers/ères à l'Ordre. En effet, malgré le fait qu'il faut s'inscrire avant d'exercer la profession, on a quand même des personnes qui ne le font pas. Par ailleurs, nous avons élaboré un plan stratégique quinquennal. Nous travaillons sur la Caisse de retraites, la Caisse d'entraides et l'Assurance médicale après la retraite. Aussi, nous nous faisons représenter dans toutes les activités qui sont liées à la santé et dans l'examen national que présentent les universitaires, avant que le ministère de la Santé ne leur octroie le droit de pouvoir exercer. Le plan stratégique de l'Ordre vise également l'excellence dans l'exercice de la profession infirmière sur les plans de la pratique, de l'enseignement, de la gestion et de la recherche. Il met l'emphase sur l'importance de la mise à jour des connaissances et la nécessité de développer la formation continue.

Les infirmiers/ères se plaignent des conditions de leur travail. Comment faire pour les améliorer?

Il n'y a pas de solution unique, puisque les problèmes ne dépendent pas seulement d'une personne ou d'une institution. Prenons par exemple l'une des revendications qu'est l'augmentation du salaire. Nous avons fixé une grille. Elle a été envoyée à tous les hôpitaux tenus de la respecter. Or, dans certains hôpitaux, les infirmiers/ères acceptent de toucher moins de ce qui a été fixé. Il faut rappeler qu'au-delà du salaire, nous voulons que les conditions soient meilleures, que les heures supplémentaires soient payées, que les jours de congé soient respectés. Tout cela ne dépend pas de nous, mais des conditions de vie au Liban. Il faut comprendre que certaines revendications sont liées à des décisions ministérielles, à des lois ou à des décrets-lois qui prennent beaucoup de temps et ne dépendent pas de nous. Ce que nous faisons au quotidien, c'est de suivre les problèmes ponctuels des infirmiers/ères. Dès que nous recevons une plainte par exemple contre un hôpital qui n'a pas respecté la grille du salaire, nous agissons directement. Aussi, nous faisons en sorte que les infirmiers/ères prennent conscience de leurs droits. Lorsqu'ils signent un contrat par exemple, ils sont appelés à prendre l'avis du conseiller juridique qui est à leur disposition.

Quelles sont les plaintes ponctuelles que vous recevez le plus de la part des infirmiers/ères?

Dans les hôpitaux publics, avec les changements ministériels ou l'instabilité gouvernementale, des retards dans les paiements de salaires sont courants. Comme les hôpitaux ne sont pas payés, ils n'arrivent pas à payer leurs employés. Or, le salaire des infirmiers/ères n'est pas élevé pour leur permettre de tenir deux mois, sans toucher leur salaire. En ce qui concerne les hôpitaux privés et surtout périphériques, ils se plaignent d'être sous-payés et de ne pas progresser. Les infirmiers/ères demandent également le droit de suivre plus de formations continues.

Quel a été l'impact de la campagne de sensibilisation que vous menez depuis mai dernier?

Notre campagne vise à faire connaître la profession afin d'améliorer notre image. Nous sommes partis d'un postulat selon lequel les Libanais ne savent pas en général ce que font les infirmiers/ères. Ce qu'a déjà permis cette campagne, c'est que même au sein des personnels de santé, on doit prendre conscience du rôle joué par l'Ordre. Quant aux infirmiers/ères, ils ont dit «enfin, on parle de nous». Cependant, il est encore très tôt de parler d'un impact réel. ■ PROPOS RECUEILLIS PAR P.M